

THEMATIQUES ET PROBLEMATIQUES DES ASSISES CFAA CFPPA 15 ET 16 OCTOBRE 2014 PARIS

Thématique 1 :

- ▶ La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle et à la démocratie sociale ;
- ▶ La loi du 5 mars 2014 introduit une réforme de la collecte de la taxe d'apprentissage et le financement de la région d'actions de formation professionnelle dans le cadre du service public de la formation professionnelle.
- ▶ Quels sont les impacts de cette loi pour les CFPPA ?
- ▶ Est-ce un moyen de sortir de la procédure des appels d'offre ?

Thématique 2 :

- ▶ La place et le rôle des CFPPA dans la loi d'avenir et dans le programme « enseigner à produire autrement »
- ▶ Les CFPPA ont vocation à former les agriculteurs- trices et les futurs agriculteurs-trices comme tous les acteurs des filières agricoles et agroalimentaires. Ils ont aussi vocation à accompagner les mutations des pratiques agricoles. Le ministère chargé de l'agriculture doit permettre aux CFPPA de réaliser cette mission .
- ▶ Quels moyens, quelles formations des personnels ?
- ▶ Quels rôles peuvent jouer les animateurs de réseau CFPPA ?
- ▶ Comment faire reconnaître que les CFPPA sont de véritables outils pédagogiques au service de l'agro-écologie et du « produire autrement » ?

Thématique 3 :

- ▶ Les conditions de travail dans les centres.
- ▶ En l'absence de dialogue social avec le ministère et de pilotage concernant la gestion des personnels de CFAA/CFPPA, les conditions de travail se sont très nettement dégradées dans les centres pour toutes les catégories de personnel. La tentative de la DGER d'augmenter le temps de travail à 1607 heures en est un exemple.
- ▶ Comment lutter collectivement ?
- ▶ Quels plans d'actions au niveau local, régional et national ?

Thématique 4 :

- ▶ Le rôle et fonctionnement des CCPR (commission consultative paritaire régionale)
- ▶ Depuis leur création, les CCPR fonctionnent *a minima* et ne représentent pas le lieu de défense des contractuels. Peu d'agents les sollicitent et quand elles sont convoquées par l'administration, elles sont souvent de simples chambres d'enregistrement de décisions prises par les directeurs et soutenues par le DRAAF.
- ▶ Comment étendre les compétences de ces commissions notamment en ce qui concerne les ruptures ou non renouvellement de contrat pour lesquels elles ne sont pas saisies ?
- ▶ Comment améliorer leur fonctionnement ?
- ▶ Quelle formation pour les élus paritaires ?

Thématique 5 :

- ▶ La représentativité des agents dans les instances et l'exercice du droit syndical.
- ▶ Les conditions de travail des agents de CFAA /CFPPA ne favorisent pas leur présence dans les instances locales (conseil de perfectionnement, conseil de centre, conseil d'administration) ni régionales (Comité technique régional de l'enseignement agricole CTREA et Comité régional de l'enseignement agricole CREA). L'exercice du droit syndical est difficile à exercer et parfois bafoué.
- ▶ Comment s'approprier les instances ?
- ▶ Comment utiliser ses droits syndicaux ?